

Les paiements finals de la Commission canadienne du blé sont passés de 134 \$ la tonne en 1987-1988 à 197 \$ la tonne l'an dernier. Cela représente une hausse de prix de 50 p. 100 d'une année à l'autre. Le paiement initial pour le blé de printemps pour 1989-1990 est passé de 155 \$ la tonne en avril à 165 \$ la tonne aujourd'hui. La Commission canadienne du blé a pu verser un paiement provisoire et un paiement final d'environ 295 millions de dollars aux agriculteurs de la Saskatchewan parce qu'elle a été en mesure d'obtenir des prix moyens plus élevés pour le blé qu'elle a vendu en 1988-1989.

Par conséquent, on ne peut pas justifier le versement d'un paiement spécial aux producteurs pour 1989 en invoquant la faiblesse des prix causée par la guerre commerciale. Quant à 1990, il est encore trop tôt pour dire précisément quels seront les prix. Cependant, étant donné que les stocks mondiaux sont bas, on s'attend à ce qu'ils restent raisonnablement forts.

Durant la campagne agricole de 1986-1987, le prix mondial du blé avait chuté au bas niveau de 130 dollars la tonne par suite de la guerre commerciale entre les États-Unis et la CEE. Pour la campagne agricole de 1989-1990, il s'était rétabli à environ 200 dollars la tonne.

• (1905)

La baisse des stocks mondiaux et la hausse des prix réduisent les effets de la guerre commerciale. Les exportations subventionnées et les subventions à l'exportation elles-mêmes ont diminué depuis 1988.

Par exemple, les ventes totales faites dans le cadre du programme américain de subventions aux exportations ont diminué, passant d'un sommet de 22,7 millions de tonnes ou 64 p. 100 des exportations totales de blé des États-Unis, en 1987-1988, à 20,4 millions de tonnes en 1988-1989, ou 53 p. 100 des exportations totales de blé des États-Unis. Pour les six premiers mois de la campagne agricole de cette année, les ventes liées au programme américain de subventions aux exportations se sont élevées à un peu plus de 5,8 millions de tonnes.

Néanmoins, malgré le ralentissement de la guerre commerciale, nous reconnaissons que ces causes sous-jacentes sont encore présentes. C'est pourquoi nous continuons à travailler dans le cadre des négociations commerciales multilatérales du GATT pour résoudre ces problèmes commerciaux.

Comme d'autres députés. . .

L'ajournement

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé, mais le temps de parole de l'honorable secrétaire parlementaire est écoulé.

TIEM CANADA

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je cherche, ce soir, réponse à d'importantes questions que j'ai soulevées il y a un certain temps déjà et qui n'ont rien de partisans.

TIEM Canada est une société qui a été créée au départ afin de favoriser le lancement de petites et moyennes entreprises et qui a, par la suite, favorisé également l'expansion de certaines entreprises.

Manifestement, les questions qui ont le plus d'importance sont celles qui touchent les deniers publics. Où sont passés les prêts de lancement de quelque 12 millions de dollars sans intérêt? L'argent en question est-il remboursé maintenant que la société en question a fermé ses portes? Qu'en est-il des sommes versées par la Commission de l'emploi et de l'Immigration au titre de la création d'emplois, qui s'élèveraient, semble-t-il, à 6 millions de dollars? Cet argent est-il récupéré? Troisièmement, quelle a été la participation de la Banque fédérale de développement en l'occurrence? Quelles sont, le cas échéant, les pertes subies?

Voilà les questions fondamentales et les plus importantes. Je voudrais vous demander de vous reporter à ma question qui figure à la page 6991 du *hansard* du 15 décembre 1989; voici:

TIEM Canada, une société nationale représentée dans cinq villes, y compris Winnipeg, qui devait venir en aide aux petites et aux moyennes entreprises, a touché des quantités énormes de fonds publics. Or, en mai dernier, cette société a fermé ses portes.

Pourquoi les ministres qui avaient fourni à cette société des subventions énormes ont-ils refusé de lui renouveler ses contrats?

Pourquoi ces ministères, par exemple, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, le ministère de l'Industrie, de la Science et de la Technologie, aussi bien que la Banque fédérale de développement, n'ont-ils pas renouvelé ces contrats et pourquoi ne nous donnent-ils pas le rapport de la performance de cette compagnie?

Le ministre m'a signalé à ce moment-là qu'il n'avait pas le dossier pertinent et qu'il répondrait à ma question à une date ultérieure. J'ai accepté cette réponse. On m'a fait part d'une partie de l'évaluation en question.

J'ai écrit par la suite, le 4 janvier, à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ainsi qu'au ministre responsable de la Banque fédérale de développement. Voici les questions que j'ai soulevées alors:

Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de ne pas renouveler ses contrats avec TIEM Canada?